

Objet : RS - Budget principal - Décision modificative n° 1

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 46

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -
Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin -
Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Daniel Bouchet à Claire Plateaux - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Alain Caraco - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de James Hallay à Grégory Basin - de Laïla Karoui à Alexandra Turnar - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Josette Rémy à Alexandre Gennaro - de Farid Rezzak à Jean-Benoît Cerino - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 16

Anne-Marie Barouti - Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Claudine Bonilla - Frédéric Bret - Pierre Brun - Michel Camoz - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Sabrina Haerincq - Max Joly - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 juin 2022

délibération n° 085-22 C

objet **RS - Budget principal - Décision modificative n° 1**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique que la présente décision modificative porte uniquement sur des dépenses et recettes déjà actées par le Conseil communautaire ou le Bureau. Il s'agit donc d'affecter l'ensemble des crédits nécessaires relatifs à des dossiers arbitrés dans les bons chapitres comptables et de tenir compte des calendriers de réalisation.

Fonctionnement

Direction de l'urbanisme et du développement local

- AMI (appel à manifestation d'intérêt) Logement d'abord : + 175 000 €, cette enveloppe n'avait pas été inscrite au budget primitif volontairement dans l'attente de la confirmation des contours plus détaillés de sa mise en œuvre durant l'exercice 2022 (chapitre 011).
- MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) - gens du voyage : + 120 000 €, il s'agit de créditer ce dispositif pour sa bonne réalisation en 2022. Cette enveloppe n'avait pas été inscrite au budget primitif volontairement dans l'attente de la confirmation du plan de financement car ce dispositif porte sur un périmètre qui dépasse le seul territoire de Grand Chambéry (chapitre 011).
- Agriculture et actions contre les aléas : + 45 000 € pour agir et lutter contre la grêle (chapitre 011).
- Locaux de Mérande : régularisation des fluides et refacturation de ces derniers aux associations occupant les locaux pour un montant de 1 889 € (chapitre 011 en dépenses et 75 en recettes).

Direction des grands équipements

- Piscine de Buisson Rond : +18 000 €, il s'agit de modifier la prévision budgétaire afin d'assurer le bon fonctionnement de la piscine durant l'année 2022 (chapitre 011)
- Soutien exceptionnel au SOC Rugby : + 120 000 €, il s'agit d'affecter une enveloppe exceptionnelle pour aider et sécuriser le club dans son développement pour les années 2022 et 2023. Une enveloppe de 60 000 € est prévue pour chaque année en complément du soutien similaire apporté par le Département de la Savoie et la Ville de Chambéry (chapitre 65).

La décision modificative n° 1 est équilibrée en section de fonctionnement (désinscription de la somme de 478 000 € du chapitre 68 – dotations et provisions).

Au final, la section de fonctionnement présente l'équilibre suivant :

- chapitre 011 en dépenses : + 359 889 €,
- chapitre 65 en dépenses : + 120 000 €,
- chapitre 68 en dépenses : - 478 000 €,
- chapitre 75 en recettes : + 1 889 €,
- **solde : +1 889 € en dépenses et en recettes réelles de fonctionnement.**

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	B.P. Voté	D.M.1	Budget Total.	Chapitre	B.P. Voté	D.M.1	Budget Total.
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 692 969,00	359 889,00	23 052 858,00	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 500 734,17	-	10 500 734,17
012 - CHARGES DE PERSONNEL	25 337 585,00	-	25 337 585,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	185 000,00	-	185 000,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 488 773,00	-	32 488 773,00	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00	-	1 500 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	15 340 717,00	-	15 340 717,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 063 298,00	-	10 063 298,00	73 - IMPOTS ET TAXES	22 585 607,00	-	22 585 607,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000 000,00	-	7 000 000,00	731 - FISCALITE LOCALE	49 909 319,00	-	49 909 319,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 237 638,00	120 000,00	14 357 638,00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 205 775,00	-	23 205 775,00
6586 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS	-	-	-	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 350 214,00	1 889,00	1 352 103,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 310 000,00	-	2 310 000,00	76 - PRODUITS FINANCIERS	59 631,00	-	59 631,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	86 000,00	-	86 000,00	77 - PRODUITS SPECIFIQUES	80 000,00	-	80 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 500 734,17	- 478 000,00	10 022 734,17	78 - REPRISES AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	-	-	-
Total	124 716 997,17	1 889,00	124 718 886,17	Total	124 716 997,17	1 889,00	124 718 886,17

Investissement

En section d'investissement, il s'agit de :

- transférer une enveloppe de 908 029 € du chapitre/programme 204002 (PLH 2013/2020) vers le programme 204047 (PLH 2021/2026) afin de tenir compte des calendriers de réalisation des opérations 2021/2026 et celles antérieures à 2020 en procédant à un virement de crédits d'une périodicité à l'autre,
- prévoir les crédits relatifs à l'action 2.6 de la convention qualité de l'air 2019/2022 pour la part restant financée par la Région. Cette enveloppe est également intégrée au programme 204002 et sera ajustée de la manière suivante : 231 434 € en dépenses (chapitre 204002) et 200 000 € en recettes (chapitre 13),
- procéder à des ajustements de crédits pour les programmes suivants en dépenses :
 - o 104002 – PEM, pour 200 000 € correspondant aux derniers engagements à solder,
 - o 104023 - piscine, pour 10 000 € correspondant aux opérations de fin de chantier de la piscine,
 - o 204029 - aménagements mobilité, pour 527 200 € portant sur les aménagements de l'avenue des Ducs et du quai Borrel qui seront réalisés durant l'été 2022 en partenariat avec la Ville de Chambéry,
 - o 204049 – gros entretien récurrent des bâtiments, pour 15 181 € afin de régulariser de petits travaux réalisés sur le Phare et sur l'aérodrome,
- de prévoir les crédits budgétaires en recettes relatifs aux dossiers déposés le 30 avril portant sur l'appel à projets régional cyclable pour un montant de 545 000 € (chapitre 13),
- d'ajuster la prévision budgétaire en recettes pour une subvention départementale à percevoir en 2022 pour 84 143 € portant sur les actions de développement touristique (chapitre 13),
- d'ajuster la prévision budgétaire en recettes du FCTVA pour 123 238 € (chapitre 10),
- de prévoir une enveloppe de 150 000 € en dépenses et en recettes aux chapitres 4581 en dépenses et 4582 en recettes au titre d'une nouvelle convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie (décision du Bureau du 2 juin 2022) pour mission de travaux électriques.

Au final, la section d'investissement présente l'équilibre suivant :

- chapitre 204002 en dépenses : - 708 029 € (-908 029 € vers chapitre 204047 + 200 000 € pour l'action 2.6 CQA),
- chapitre 204047 en dépenses : + 908 029 €,
- chapitre 104002 en dépenses : + 200 000 €,
- chapitre 104023 en dépenses : + 10 000 €,
- chapitre 204029 en dépenses : + 527 200 €,
- chapitre 204049 en dépenses : + 15 181 €,
- chapitre 10 en recettes : + 123 238 €,
- chapitre 13 en recettes : + 829 143 €,
- chapitres 4581 en dépenses et 4582 en recettes : + 150 000 €,
- **solde : + 1 102 381 € en dépenses et en recettes réelles d'investissement.**

Chapitre	Voté le 7/04/2022	D.M.1	Budget Total.
104002 - PEM	703 448,00	200 000,00	903 448,00
104023 - PLAN PISCINES - PISCINE DE BR	107 591,52	10 000,00	117 591,52
204002 - PLH ANTERIEUR A 2020	6 294 638,81	- 708 029,00	5 586 609,81
204029 - AMENAGEMENTS MOBILITE	775 600,00	527 200,00	1 302 800,00
204047 - PLH 2021/2026	-	908 029,00	908 029,00
204049 - GER BATIMENTS	1 361 367,42	15 181,00	1 376 548,42
4581... - OPERATIONS SOUS MANDAT	-	150 000,00	150 000,00
AUTRES CHAPITRES NON MOUVEMENTES	61 112 211,49	-	61 112 211,49
Total	70 354 857,24	1 102 381,00	71 457 238,24

Chapitre	Voté le 7/04/2022	D.M.1	Budget Total.
10 - DOTATIONS, FONDS RESERVES	27 106 421,83	123 238,00	27 229 659,83
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 422 448,42	829 143,00	11 251 591,42
4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT		150 000,00	150 000,00
AUTRES CHAPITRES NON MOUVEMENTES	32 825 986,99	-	32 825 986,99
Total	70 354 857,24	1 102 381,00	71 457 238,24

Vu la délibération n° 061-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la décision modificative n° 1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 085-22 C

Objet de l'acte : RS - Budget principal - Décision modificative n° 1

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 4 - Décisions modificatives

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27396H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27396H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022